



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Académie de Besançon

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Jury académique présidé par Madame ADAM-MAILLET, IA-IPR
de Lettres.

Admission 2018

1) Format de l'épreuve et attentes du jury

La passation de l'épreuve pour l'obtention de la certification complémentaire ne s'improvise pas et demande une préparation méthodique et une planification.

1) Une certification est une validation de compétences

Précisons d'abord ce qu'elle n'est pas. Se présenter aux épreuves, ce n'est pas faire acte d'intérêt et/ou d'engagement envers pour les problématiques du FLES, la didactique des langues vivantes ou pour les publics allophones. Il s'agit d'une validation des acquis d'une expérience effective acquise avec des apprenants réels et non imaginés, sur le territoire national ou à l'étranger. Ces apprenants sont des élèves. Si l'on a pratiqué uniquement avec des publics adultes et construits académiquement dans leurs langues premières, il convient de se questionner sur les déplacements indispensables à la compréhension des besoins des apprenants enfants ou adolescents. « Expérience » s'entend d'une pratique qui a été interrogée intellectuellement, mise en perspective, réfléchie, discutée avec des pairs ou des formateurs, étayée par des ressources et des références et dont on a tiré les enseignements. On comprend, dès lors qu'une pratique de quelques mois avec deux ou trois élèves, si elle a pu déclencher un enthousiasme prometteur, ne suffit pas à fonder une démarche pédagogique éclairée.

Cette validation des acquis de l'expérience n'est pas une équivalence automatique de diplôme. La possession d'une licence ou d'un master en sciences du langage et/ou français langue étrangère et seconde ne saurait dispenser de se conformer aux attendus de l'épreuve. Aucun des documents utilisés pour le diplôme (extrait de mémoire, recueil de corpus) ne peut au demeurant être réutilisé pour la certification.

La certification n'est pas non plus une épreuve de recrutement pour un poste en UPE2A, recrutement qui intervient (avant ou après certification) dans un autre cadre institutionnel. Son obtention n'engage d'ailleurs nullement ladite institution à fournir un poste à l'impétrant.

Les professeurs du premier et second degré, de toutes les disciplines peuvent se présenter. La passation de l'examen procède souvent d'un projet de mobilité professionnelle (demande de poste spécifique, expatriation, mutation à l'étranger).

2) Le dossier

Sa composition n'est pas imposée. L'on conseille de ne pas consacrer plus d'une moitié au parcours biographique et de présenter au moins une activité avec des élèves d'un point de vue didactique. Le dossier doit être absolument sincère dans les informations qu'il apporte. On n'attend pas un récit. La narration doit être réduite au minimum et incluse dans une argumentation qui met l'expérience acquise en perspective. Le candidat peut disposer de son dossier ou d'un autre document au moment de l'exposé. La précision lexicale est importante. On évitera l'usage d'un jargon non étayé par une réelle connaissance de la didactique du FLES et de la pédagogie des langues vivantes.

3) L'exposé

Il ne dépasse pas 10 minutes. Le candidat peut avoir accès aux notes ou aux documents de son choix durant l'exposé ou proposer une projection, un enregistrement, un diaporama.... Le temps imparti est mesuré : le candidat doit s'enregistrer pour s'entraîner. Il s'agit d'une production orale en continu. Le jury n'intervient pas, ce qui peut désarçonner les enseignants habitués à s'appuyer sur les interactions avec les élèves. Le candidat évitera de reprendre *verbatim* les propos tenus dans le dossier.

L'intérêt est justement de les mettre en perspective pour montrer au jury la compétence à prendre du recul avec ce qui a été écrit quelques mois plus tôt et à souligner des points importants qui n'auraient pas été suffisamment développés ou mis en évidence dans le dossier.

4) L'entretien

Il ne dépasse pas 20 minutes. L'entretien est un dialogue avec le jury, qui évalue d'autres compétences que la production orale en continu, notamment la capacité à écouter les questions et à ajuster ses réponses. Les questions posées par le jury n'ont pas pour objectif de mettre le candidat en difficulté mais bien de l'amener à enrichir son propos, aborder des points non mentionnés jusqu'alors, observer sa capacité à réagir aux suggestions. Au cours de cette production orale en interaction, le jury ne laisse jamais le candidat s'enfermer dans l'erreur et change si nécessaire rapidement d'ordre de questionnement.

II) Recommandations aux candidats

Les meilleures performances :

- Établissent une vraie communication,
- Nuancent les réponses,
- Sont entées sur les descripteurs du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues
- Mettent en œuvre un lexique approprié et précis,
- Sont centrées sur les élèves et leurs besoins d'apprenants,
- Font état d'une expérience, c'est-à-dire d'une pratique non seulement décrite mais analysée et mise à distance grâce à une réflexion théorique.

Les prestations qui ne peuvent aboutir à la certification pour cause de défaut rédhibitoire se signalent par :

- L'absence de connaissance des textes de loi et réglementation
- L'absence de connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues
- L'incapacité à citer en connaissance de cause auteurs ou ouvrages de référence récents dans le champ du FLES et de la didactique du plurilinguisme, de l'interculturel ou du transculturel
- L'incapacité à décrire et nommer les sites de référence
- L'incapacité à se projeter dans la posture professionnelle d'un enseignant qui accueille et inclut des élèves allophones
- La projection de préjugés sur l'autre, ses langues et cultures et un discours non outillé d'opinion et de jugement de valeur
- L'incapacité à utiliser ou définir des concepts clés de type « compétences, besoins, phonologie, langue première, allophone, langue de scolarisation, langue véhiculaire, forme standard, norme, discours, genres ... ».
- La méconnaissance des caractéristiques structurelles de la langue française (phonétique, syntaxe, morphologie...)
- L'incapacité à définir techniquement les besoins des apprenants, pris à tort pour de la difficulté ou une sorte de handicap alors que les élèves mettent en œuvre des stratégies d'apprentissage standard.

III) Eléments conclusifs

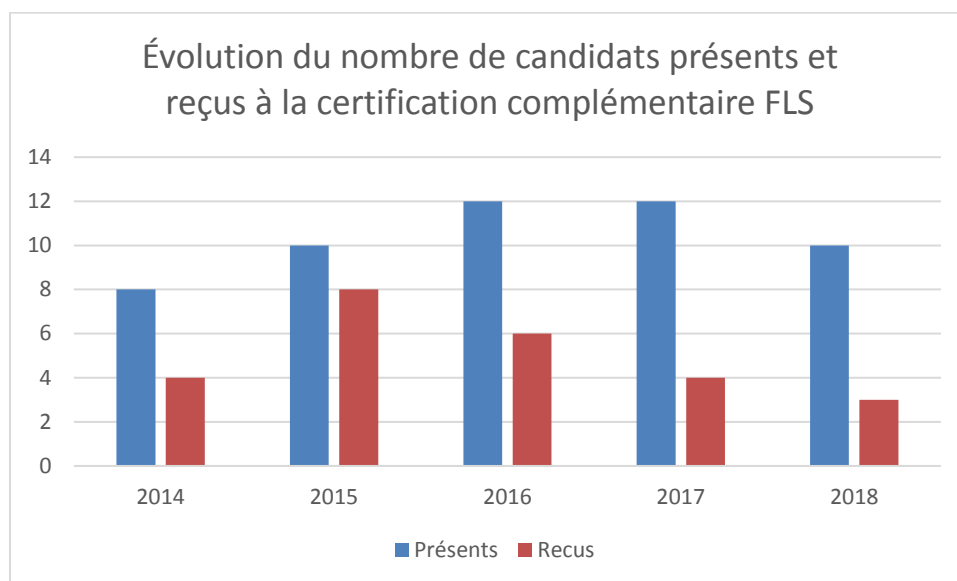
Le jury a bien conscience qu'il a en face de lui des professionnels en exercice et non des étudiants : il évalue une performance dont il déduit des compétences en matière de didactique du français comme langue étrangère ou seconde. Cette évaluation n'engage pas l'ensemble de la professionnalité du candidat, qui est appréciée dans un autre cadre réglementaire.

Les candidats pourront se reporter à la bibliographie spécifique disponible sur le site du CASNAV de l'académie pour leur préparation et répondre au QUIZZ ci-dessous

IV) QUIZZ d'auto positionnement avant la certification

- 1) Quand ai-je passé mon dernier concours ou examen ? Quelle représentation ai-je d'un examen ?
- 2) Pourquoi est-ce que je souhaite obtenir une certification complémentaire FLE-S ?
- 3) J'établis ma propre biographie langagière ainsi que mon répertoire de langues en contact, je récapitule mes expériences de décentrement interculturel ou transculturel et ce que j'en ai appris
- 4) Je fais une liste de 20 mots correspondant à des concepts de base en FLE-S et didactique des langues vivantes et je m'assure que j'en maîtrise la définition ; la terminologie que j'utilise est à jour et conforme à la réglementation et à la loi
- 5) Je recense avec les titres et les noms d'auteurs de cinq à dix ouvrages dont je suis capable de reprendre le propos avec aisance
- 6) Je suis capable de citer au moins trois grands sites scientifiques ou pédagogiques et de décrire les ressources qu'ils contiennent avec précision ; j'ai parcouru avec soin le site du CASNAV de l'académie où je candidate
- 7) Je connais les familles de langues, la notion d'écart linguistique, et je suis capable de décrire avec précision quelques influences de langues sources dans le passage vers le français langue cible
- 8) Je m'assure que mon dossier ne raconte pas, mais décrit et surtout, argumente et s'appuie sur quelques références théoriques clairement sourcées.
- 9) J'ai préparé un exposé par tout moyen à ma convenance AUTRE que la redite du dossier que le jury aura lu
- 10) J'ai une vision précise du référentiel légal et réglementaire encadrant l'inclusion des EANA dans le système éducatif français

V) Statistiques



Tout en ayant toujours la satisfaction d'entendre de très bonnes prestations, le jury regrette la baisse conjoncturelle du nombre des admis en 2018, due essentiellement au manque de connaissances des attendus de l'épreuve par les candidats. Par conséquent, un stage d'information sur la certification complémentaire FLE-S figurera désormais au PAF.

Rapport établi le 25 avril 2018

Pour le jury, La Présidente de jury

Signé

Maryse-ADAM-MAILLET